

Publié le 24/07/24



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P312_2024

Date : 19/07/2024

**OBJET : Travaux d'aménagement de bureaux – Locaux DIB à l'Hôtel Atlantique –
50100 Cherbourg-en-Cotentin**

Exposé

Dans le cadre de l'aménagement des futurs locaux de sa Direction Ingénierie et Bâtiments (DIB), situés à l'Hôtel Atlantique, l'Agglomération du Cotentin a lancé une consultation en procédure adaptée ouverte le 21 mai 2024, afin de conclure un marché public de travaux pour réaliser les travaux d'aménagement de bureaux.

Le lot 3 « peinture, revêtements de sols » comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle n°1 « remplacement des revêtements de sols dans les circulations ».

Après examen des candidatures, analyse, négociation et classement des offres, il est proposé de conclure les marchés avec les entreprises suivantes, qui présentent les offres économiquement les plus avantageuse au regard des critères de choix des offres :

- Lot 1 - Gros-œuvre, carrelage avec l'entreprise FAUTRAT BTP ;
- Lot 2 - Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche, plafonds avec l'entreprise LEFER ;
- Lot 3 - Peinture, revêtements de sols avec l'entreprise VIGER PEINTURE ;
- Lot 4 - Électricité, Informatique avec l'entreprise SELCA ;
- Lot 5 - Plomberie, sanitaires avec l'entreprise VALLINA.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la commande publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour réaliser les travaux d'aménagement de bureaux – Locaux DIB à l'Hôtel Atlantique – 50100 Cherbourg-en-Cotentin avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 - Gros-œuvre, carrelage : **entreprise FAUTRAT BTP** – 56 Zone Industrielle – 50430 LESSAY, pour un montant global et forfaitaire de 17 911,08 € HT, soit 21 493,30 € TTC ;
 - Lot 2 - Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche, plafonds : **entreprise LEFER** – ZA le Long Boscq – Route de Portbail – 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN, pour un montant global et forfaitaire de 191 605,42 € HT, soit 229 926,50 € TTC ;
 - Lot 3 - Peinture, revêtements de sols : **entreprise VIGER PEINTURE** – 14 rue de la Graveline – 50690 MARTINVEST, pour un montant global et forfaitaire de 99 524,85 € HT, soit 119 429,82 € TTC comprenant :
 - Une tranche ferme de 88 117,35 € HT, soit 105 740,82 € TTC ;
 - Une tranche optionnelle n°1 de 11 407,50 € HT, soit 13 689,00 € TTC ;
 - Lot 4 - Electricité, Informatique : **entreprise SELCA** – ZA Maison Georges – Beaumont-Hague – 50440 LA HAGUE, pour un montant global et forfaitaire de 46 965,94 € HT, soit 56 359,13 € TTC ;
 - Lot 5 - Plomberie, sanitaires : **entreprise VALLINA** – ZA Les Crutelles – 50480 SAINTE-MERE-EGLISE, pour un montant global et forfaitaire de 15 984,81 € HT, soit 19 181,77 € TTC.
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE